

Intégrer la durabilité dans les évaluations

Un cadre d'orientation pour les mandants, les évaluateurs et toute autre personne intéressée

Aujourd'hui, nous allons parler de

- Contexte et un peu d'histoire
- Que s'est-il passé depuis le dernier congrès SEVAL ?
- Les ajustements les plus importants
- Table des matières
- Défis
- Suggestions pour les mandants
- Suggestions pour les mandataires
- Définition du développement durable
- Orientations pour la politique de développement durable de la Suisse
- Questions générales relatives à la durabilité dans les évaluations
- Questions et critères à prendre en compte pour les trois dimensions du développement durable
- Limites systémiques, interactions, objectifs conflictuels
- Comment mettre en œuvre l'évaluation de la durabilité
- Pistes de réflexion et de prise de décision
- Prochaines étapes

Contexte et un peu d'histoire



En 2022, le groupe ad hoc « Évaluation de la durabilité » a été créé lors de la conférence annuelle de DeGEval.

Ce groupe avait pour objectif de rassembler les différentes perspectives des domaines politiques et thématiques représentés au sein de DeGEval afin d'élaborer conjointement une opérationnalisation généralement acceptée de la durabilité en tant que critère d'évaluation et de créer un document d'orientation. Ce document a été adopté lors de la conférence annuelle de 2025.

Lors du congrès annuel de SEVAL en 2025, le document d'orientation de DeGEval a été présenté et la question de son application en Suisse a été soulevée. Suite à des échanges animés, le service consultatif de SEVAL a été chargé d'adapter le document au contexte suisse.

Que s'est-il passé depuis ?



Lors de l'atelier méthodologique de 2025, des pistes d'adaptation du document DeGEval au contexte suisse ont été explorées. Il a notamment été suggéré d'y intégrer les principaux fondements juridiques du développement durable.

Un sous-groupe de travail composé de Lars Balzer, Wolfgang Beywl et Reinhard Zweidler a élaboré une première version, soumise à la consultation des membres de SEVAL durant l'été 2026.

À la lumière des résultats de cette consultation et de discussions complémentaires, le texte a été révisé.

Les ajustements les plus importants

Lors de l'audience, certaines inquiétudes ont été soulevées quant au fait que le document imposerait systématiquement la prise en compte des aspects de durabilité dans chaque évaluation. Bien que le projet stipule explicitement le contraire, toute mention d'une telle exigence a été supprimée. Par conséquent, le document n'est plus qualifié de guide, mais de cadre d'orientation. De plus, sa formulation a été légèrement clarifiée.:



Le présent document invite les mandants et les mandataires à examiner, à un stade précoce et en fonction du contexte, si et dans quelle mesure la durabilité devrait être prise en compte dans une évaluation donnée comme critère d'évaluation et donc comme dimension d'appréciation. Il n'instaure ni obligation générale d'examiner de manière exhaustive la durabilité dans chaque évaluation, ni schéma de contrôle rigide.

Les éléments déterminants sont notamment l'objet et la finalité de l'évaluation, les utilisateurs visés, le contexte juridique et politique, les données disponibles, le temps, les compétences et le budget. Le choix, la pondération et le degré d'approfondissement des dimensions de la durabilité prises en compte, ainsi que les omissions motivées, doivent être documentés de manière transparente.

Les ajustements les plus importants

Il a été critiqué à plusieurs reprises pour ne pas décrire de manière suffisamment pratique comment gérer les interactions et les objectifs conflictuels entre les différents aspects d'une dimension de durabilité ou entre les dimensions de durabilité:



Quatre exemples illustrent comment aborder cette problématique :

- Croissance économique et santé et bien-être
- Protection du climat, approvisionnement énergétique et justice sociale
- Économie circulaire, innovation et travail décent
- Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire

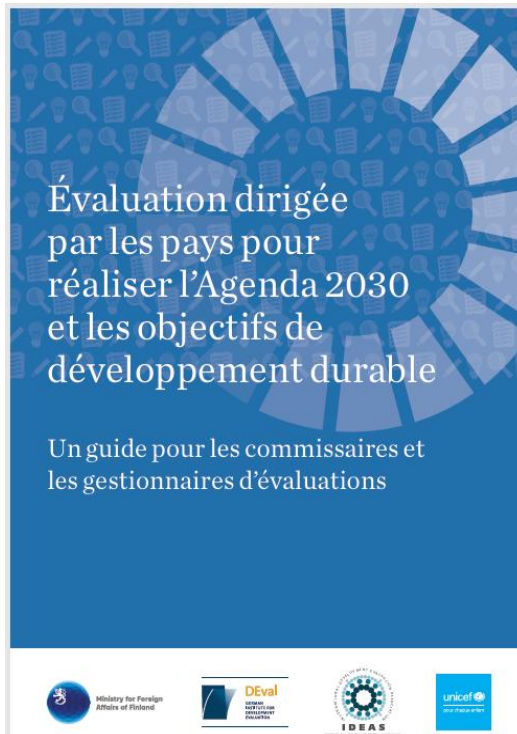
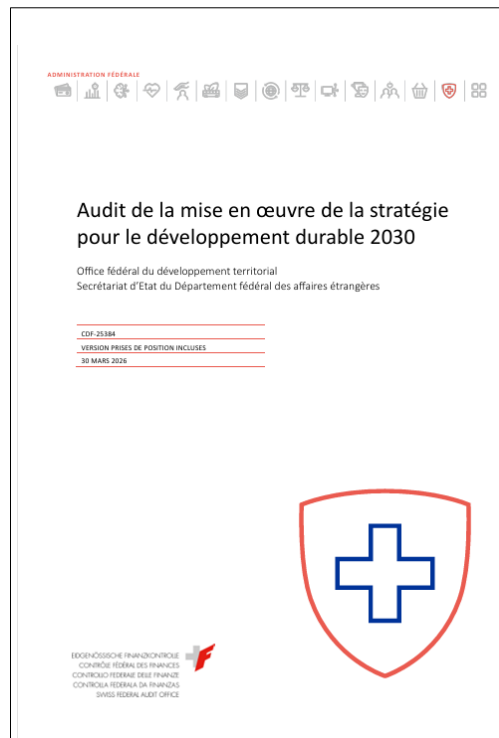
Les ajustements les plus importants

Il a été constaté que l'engagement des entreprises en matière de développement durable n'était pas mentionné et qu'aucune référence n'était faite aux systèmes de certification volontaire permettant aux entreprises de documenter leurs efforts en la matière.



- Une nouvelle annexe 1 décrit les engagements de développement durable des entreprises en Suisse requises par l'ordre juridique.
- Une nouvelle annexe 2 décrit les différents systèmes de certification volontaires disponibles en Suisse, sans toutefois évaluer leur qualité. Des liens vers ces systèmes sont fournis..

Les ajustements les plus importants



Sur la suggestion de
Laurent Crémieux,
ces deux publications
récentes ont été
intégrés..

Table des matières

1	Introduction.....	5
2	Prendre en compte la durabilité dans les évaluations	7
3	Qu'est-ce que la durabilité ?	9
3.1	Durabilité écologique.....	11
3.2	Durabilité économique.....	14
3.3	Durabilité sociale.....	16
4.	Prendre en compte les limites du système, les interactions et les champs de tension.....	18
5.	Adéquation de l'appréciation de la durabilité à l'objet, à la finalité et aux questions de l'évaluation	22
6.	Procédures existantes et lacunes dans l'appréciation de la durabilité, et leur rapport avec les évaluations	25
6.1	L'analyse d'impact de la réglementation (AIR)	25
6.2	L'évaluation de la durabilité (EDD)	25
6.3	L'évaluation économique des mesures environnementales (VOBU).....	26
6.4	AIR, EDD, VOBU et projets d'évaluation spécifiques	27
6.5	Fonction exemplaire de la Confédération	27
6.6	Ancrage insuffisant dans la planification, le pilotage et le budget.....	27
7.	Bases juridiques en Suisse	29
8.	Indications complémentaires et perspectives	34
9.	Bibliographie et documents complémentaires	35
Annexe 1 :	Obligations de durabilité des entreprises en Suisse	42
Annexe 2 :	Systèmes volontaires de reporting de durabilité pour les entreprises en Suisse	49
Annexe 3 :	Première FAQ – Défis et conséquences de l'évaluation de la durabilité et approches de solution	59

Ces sections sont essentiellement basées sur le document d'orientation DeGEval et ont été adaptées au contexte suisse

Ces sections sont neuves

Défis

La réalisation du développement durable est l'affaire de tous, compte tenu des défis mondiaux tels que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement des ressources, les inégalités sociales et les progrès technologiques. Le développement durable concerne la stabilité du système terrestre et les moyens de subsistance des générations futures.

Bien que le développement durable soit un concept à la mode, sa définition même est rarement remise en question.

Les évaluations, lorsqu'elles examinent les dimensions du développement durable, ne le font que de manière très sélective.

Défis

Malgré la reconnaissance générale de l'importance du développement durable, de nombreux évaluateurs hésitent à l'intégrer systématiquement à leurs évaluations.

Plusieurs raisons expliquent cette hésitation : on craint que les clients ne soient pas intéressés par ce critère d'évaluation et perçoivent son intégration comme une contrainte supplémentaire sans avantage. De plus, l'application et la mesure concrètes du développement durable, concept complexe et apparemment abstrait, à des objets d'évaluation spécifiques semblent souvent difficiles à appréhender.

Défis

Terminologie :

Les critères de l'OCDE/CAD parlent de durabilité, mais il s'agit plutôt de « durabilité » et non de ce que l'on entend aujourd'hui par durabilité à long terme.

Suggestions à l'intention des mandants d'évaluations

Les mandants devraient prendre en compte la pertinence du développement durable dès que possible lors de la définition de l'objectif et de l'utilisation prévue de l'évaluation.

Si le développement durable est inclus, les questions d'évaluation, les critères d'évaluation, les modalités d'accès aux données, les compétences, les responsabilités et les ressources nécessaires doivent être précisés dans le cahier des charges, le cahier des charges et le budget.

Il convient également de déterminer les dimensions et les aspects à examiner, ainsi que leur degré d'analyse.

Suggestions à l'intention des mandataires d'évaluations

Les entreprises d'évaluation devraient indiquer les aspects pertinents du développement durable dans leur proposition ou, au plus tard, lors de la consultation initiale, et définir clairement le périmètre réaliste de l'évaluation.

Si le développement durable n'est pas inclus dans le périmètre de l'évaluation ou ne l'est que partiellement, elles ne peuvent pas l'étendre tacitement ; elles devraient toutefois utiliser la marge de manœuvre existante, identifier les limites des conclusions et expliquer quelles recherches complémentaires seraient nécessaires pour obtenir un tableau plus complet.

Définition de la durabilité

Définition de la durabilité du Conseil Fédéral

Le développement durable permet de satisfaire les besoins fondamentaux de tous les êtres humains et garantit une bonne qualité de vie, partout dans le monde, aujourd'hui comme demain. Il prend en compte les trois dimensions – responsabilité écologique, solidarité sociale et performance économique – de manière égale, équilibrée et intégrée, tout en tenant compte des limites de résilience des écosystèmes mondiaux.

Lignes directrices de la politique en matière de durabilité

- *Assumer ensemble les responsabilités : le développement durable concerne, en tant que défi, tous les domaines de la société. Les principes de précaution, du pollueur-payeur et de responsabilité doivent être appliqués.*
- *Prendre en compte de manière équilibrée les dimensions des objectifs.*
- *Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques.*
- *Renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement durable : afin de permettre une coordination et une optimisation de l'action de l'État dans le sens d'un développement durable, les décisions politiques doivent reposer sur des propositions dont les impacts sociaux, économiques et écologiques sont évalués à un stade précoce. La pesée des intérêts dans les décisions politiques est effectuée de manière transparente et motivée. Les conflits d'objectifs matériels ainsi que les effets secondaires négatifs sont identifiés et rendus explicites.*
- *Réaliser le développement durable dans un esprit de partenariat.*

Questions générales relatives à la durabilité dans les évaluations

- Dans quelle mesure les ressources sont-elles utilisées de manière durable pendant et après une intervention, en tenant compte des aspects écologiques, sociaux et économiques dans leurs interactions ?
- Quelle influence l'intervention étudiée exerce-t-elle sur l'évolution future des dimensions de la durabilité, prises individuellement et dans leur interaction ?

Questions et critères

Questions relatives à la **durabilité écologique** :

- Les limites planétaires sont-elles respectées ?
- Dans quelle mesure et comment cette mesure contribue-t-elle à la conservation et à l'amélioration des ressources naturelles et des écosystèmes ?
- Dans quelle mesure cette mesure favorise-t-elle les technologies respectueuses de l'environnement et les méthodes de production durables

Sous-critères et aspects particuliers :

Compatibilité écologique ; capacité de charge et résilience des systèmes écologiques ; efficacité énergétique et des ressources ; ressources renouvelables ; services écosystémiques ; conservation de la biodiversité ; protection du climat ; gestion des ressources en eau ; fertilité des sols et érosion ; durabilité et réparabilité ; déchets ; réduction de la pollution ; éducation et sensibilisation

Questions et critères

Questions de **durabilité économique** :

- Le développement économique visé ou influencé par la mesure est-il durable et efficace à long terme ?
- Dans quelle mesure et comment la mesure contribue-t-elle à garantir une utilisation responsable et efficace des ressources ?
- Quelles conditions-cadres économiques sont créées pour assurer une vie digne aux générations présentes et futures ?

Sous-critères et aspects particuliers

Utilisation efficace des ressources ; économie circulaire ; répartition équitable des revenus ; sécurité de l'emploi ; responsabilité sociale et bonne gouvernance ; promotion de l'innovation ; gestion des risques ; chaînes de valeur et d'approvisionnement ; diversification ; stabilité financière à long terme

Questions et critères

Questions de **durabilité sociale** :

- Le développement économique visé ou influencé par la mesure est-il durable et efficace à long terme ?
- Dans quelle mesure et comment la mesure contribue-t-elle à garantir une utilisation responsable et efficace des ressources ?
- Quelles conditions-cadres économiques sont créées pour assurer une vie digne aux générations présentes et futures ?

Sous-critères et aspects particuliers

Garantir les besoins fondamentaux et lutter contre la pauvreté ; l'accès à l'éducation ; l'égalité des sexes ; la non-discrimination et la promotion de la diversité ; la diversité culturelle et l'identité ; la participation et l'inclusion sociale ; l'inclusion ; le respect des droits des travailleurs, de la sécurité et de la santé au travail ; l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (famille, soins aux personnes dépendantes et travail) ; la santé, le bien-être et l'accès aux services de santé ; le logement ; l'aménagement du territoire.

Limites systémiques, interactions, objectifs conflictuels

- Dans quelles limites systémiques les effets de la mesure sur les dimensions du développement durable sont-ils pris en compte ?
- Dans quelle mesure une approche intégrée est-elle mise en œuvre, prenant en compte les interactions au sein du système ainsi qu'entre les différentes dimensions du développement durable ?
- Dans quelle mesure les objectifs contradictoires entre les dimensions peuvent-ils être minimisés et les synergies exploitées et développées ?

Comment mettre en œuvre l'évaluation de la durabilité

La mise en œuvre pratique exige que le critère de durabilité et ses dimensions soient pondérés de manière spécifique et, le cas échéant, adaptés à la situation particulière de l'évaluation. Il est conseillé de prendre en compte les normes d'évaluation dans ce processus.

Les différentes dimensions de la durabilité ne peuvent être considérées isolément. Elles sont interdépendantes et doivent donc toujours être examinées et évaluées dans le contexte de l'évaluation spécifique et dans une perspective de durabilité globale.

Étapes possibles de la réflexion et de la prise de décision

- Est-il judicieux ou obligatoire de prendre en compte la durabilité au regard de la finalité et de l'usage ?
- Évaluation sommaire de la pertinence de la durabilité pour le projet d'évaluation
- Le cas échéant : définir des limites de système pertinentes
- Définir les dimensions pertinentes de la durabilité
- Pour chaque dimension : définir des critères
- Analyser les interactions, les objectifs conflictuels et les effets de répartition.
- Intégrer les enjeux de durabilité dans la conception de l'évaluation ; utiliser les critères ESG* et les rapports de durabilité comme sources de données.
- Garantir la faisabilité : temps, budget, accès aux données et expertise.
- Établir une approche de durabilité contraignante.
- Documenter les décisions, les réviser régulièrement et planifier leur application.

* *Environmental, Social and Governance*

Quelles sont les prochaines étapes pour le cadre d'orientation SEVAL ?

- Les discussions des ateliers méthodologiques d'aujourd'hui seront évaluées.
- Le comité SEVAL statuera ensuite sur le document final et sa publication
- Le cadre d'orientation sera publié sur le site web.
- Vous pouvez adresser vos questions, suggestions et exemples au service de conseil SEVAL.
- L'examen de ces contributions pourra donner lieu à des ajouts à la FAQ.
- La mise à jour du cadre d'orientation est assurée par le service de conseil SEVAL.

Questions ?

Discussion

